

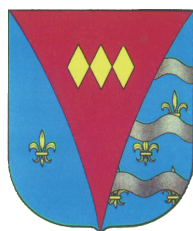
BULLETIN D'INFORMATIONS DE VOISENON

n°4 - Septembre 2021




DOSSIER page 4

À Voisenon : c'est la rentrée !



L'actualité de
vos associations
page 10

 Retour sur les
festivités du 14 juillet
page 13

SOMMAIRE



DOSSIER

Voisenon : c'est la rentrée

Interview de Jennifer RAIMBAULT

Interview de Solange PICARD

LE COIN DES ASSOCIATIONS

3 questions à Vindou COUMAR

RETOUR EN IMAGES

3 questions à Nicolas DONATI

EXPRESSIONS LIBRES

CARNET DE VILLAGE

Etat-civil de Voisenon

4

AGENDA (soumis à modifications)

- **18 septembre 2021** : Journées du Patrimoine organisées par AVI Patrimoine au Centre du Jard
- **15 octobre 2021** : Café chantant organisé par Familles Rurales
- **23 octobre 2021** : Remise des médailles d'honneur du travail par Monsieur le Maire et les élus au Mille-Club
- **24 octobre 2021** : repas du comité de parrainage au Mille-Club
- **31 octobre 2021** : Halloween organisé par Familles Rurales
- **06 novembre 2021** : Vide ta chambre organisé par l'ADPEVM
- **11 novembre 2021** : Commémoration de l'armistice de la fin de la Première Guerre Mondiale
- **19 novembre 2021** : Soirée beaujolais organisée par Familles Rurales
- **27 novembre 2021** : Exposition organisée par Les Petites Mains de Voisenon
- **4 décembre 2021** : Marché de Noël organisé par l'ADPEVM

Note de la rédaction

Les mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 restent susceptibles d'évoluer. L'actualité communale présentée dans ce numéro peut donc être modifiée en conséquence, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

Votre Maire à l'écoute

☎ 01 60 68 29 00

@ mairie@voisenon.fr

f Julien Aguin

🐦 @julienaguin

Hommage

Le 4 septembre 2021 : inauguration du passage Jean GUILLOU

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, du Conseil municipal et de Monsieur Frank GUILLOU, en présence des anciens élus de



la commune, des anciens maires venus en amitié et des membres de la famille, le passage Jean GUILLOU, en hommage au maire honoraire (1971-1995) de notre village a été inauguré.

Ce passage se situe entre la rue des Closeaux et la salle polyvalente du Mille-Club. Moment fédérateur de la vie de notre village et séance pleine d'émotion.

Extrait de l'intervention de Monsieur le Maire : « *Je souhaite que, grâce à cette plaque de rue, ce nom et l'homme qui l'a porté demeurent un souvenir vivant dans le cœur de chacun d'entre nous et dans l'esprit de ceux qui nous succéderons.*

Nous continuerons à honorer sa mémoire, à témoigner de son œuvre et de ce qu'il fut : un ami de la commune, un homme d'honneur, un grand serviteur de notre cause territoire. »



Prêt pour affronter demain ensemble !

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Les intempéries de cet été qui se sont abattues en France et notamment en Seine-et-Marne ne nous ont pas laissés indifférents. Elles ne seront certainement pas les premières, ni les dernières et elles démontrent que nous devons être vigilants à la préservation

de notre environnement. La soudaineté et l'importance de ces aléas climatiques nous rappellent que nous devons toujours être prudents et prêts à intervenir. Malgré eux entre pluie et soleil, qui ont fait pousser drastiquement notre végétation, les services municipaux ont remarquablement réagi. Ils méritent nos remerciements.

Être prêt, c'est être capable de s'adapter et d'anticiper face aux enjeux et situations diverses que nous avons à gérer. Veiller à un fonctionnement communal apaisé, c'est veiller sans cesse à trouver des solutions. Nous avons prouvé collectivement entre la commune, les associations et les bénévoles que c'est possible. Ce travail a également prouvé que nous étions prêts et solides pour agir avec rapidité, lucidité et efficacité, sans attendre, en se substituant parfois aux autorités habituelles lorsque la situation l'exige.

Être prêt également à passer à autre chose, à relancer, à réinventer, à initier, à proposer de nouveaux projets. Nous avons amorcé cet été un bon nombre de travaux dans la commune afin d'assurer votre sécurité, de préserver notre cadre de vie et de participer à l'embellissement du village comme la réfection de l'éclairage public, l'arrivée de l'éco-pâturage, l'entretien massif des trottoirs avec l'arrivée du désherbeur thermique en complément du balai brosse. Le balai brosse retire les tiges qui dépassent et le désherbeur brûle les bulbes à la racine. **C'est efficace, écologique et adopté par le Conseil municipal majorité comme opposition.**

Nous avons réinventé les festivités du 14 juillet que vous allez redécouvrir à travers ce numéro. Il a eu environ 100 personnes au repas et 200 personnes au spectacle et cela malgré la météo capricieuse. La commémoration a également attiré du monde notamment nos élus départementaux et régionaux pour une première. **Une véritable victoire face à cette période compliquée tant sur le plan sanitaire que météorologique.**

Être prêt à s'ouvrir au monde extérieur en s'inscrivant dans une démarche de rassemblement et de dynamique d'un bassin de vie. Notre village refuse le repli sur lui-même, les différences et les troubles qui démolissent. Nous avons poursuivi notre démarche de faire rayonner Voisenon sur le plateau nord de l'agglomération melunaise en renforçant les services à la personne : réanimation du C.C.A.S.* créant le service de portage de repas, ouverture du Centre de loisirs de l'association Familles Rurales sans distinction, renouvellement de la rentrée associative avec la participation des associations et de nombreux bénévoles, ouverture d'un service d'aide aux démarches administratives en mairie... La liste n'est pas exhaustive : **elle est concertée et validée unanimement par les élus grâce aux travail méthodique des commissions.**

Être prêt à se connecter à l'ensemble des besoins en fonction de nos moyens grâce à la démultiplication des moyens de communication : réseaux sociaux, « Feuille de Chou », « Bulletin municipal », rencontres informelles avec les élus et bientôt site Internet moderne et dynamique pour être toujours à votre écoute et à vos côtés.

Être prêt à engager au crépuscule de l'été, dont le facteur marquant s'appelle la « rentrée des classes », à donner le meilleur de nous-même pour renouveler la passion pour notre village, sa réussite collective à tous les niveaux et pour tous les niveaux. C'est lui donner un sens en puisant dans son passé et lui préparer un avenir radieux. En somme, c'est un éternel élève que l'on a envie de voir réussir.

En clair, à Voisenon, nous sommes prêts à relever ensemble tous les défis pour réaliser son avenir !

Le Maire,

Julien AGUIN

Vous pouvez compter sur ma détermination pour faire peser nos intérêts avec la passion d'agir avec vous et pour vous -

Julien Aguin

* C.C.A.S. : Centre communal d'Action Sociale

Comment fonctionne la scolarité en France ?

Le système éducatif en France est dirigé par le ministère de l'Éducation nationale. Depuis la réforme Blanquer de 2019, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans

En France, **la scolarité est obligatoire** de 6 à 16 ans. L'école publique est mixte, laïque et payée par tous les contribuables. L'année scolaire débute en septembre pour se terminer début juillet.

La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement, en France, est une manifestation de la liberté d'expression : elle est définie par la "loi Debré" n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur la liberté de l'enseignement et les rapports avec l'enseignement privé.

Cependant **l'État est le seul habilité à délivrer diplômes et grades universitaires** : les diplômes délivrés par les écoles privées n'ont pas de valeur officielle sauf s'ils sont reconnus par l'État. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale.

Le principe de gratuité de l'enseignement primaire public a été posé dès la fin du XIXe siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité a été étendue à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933. L'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements publics est gratuit.

Les manuels scolaires sont gratuits jusqu'à la classe de troisième, ainsi que les matériels et fournitures à usage collectif. Dans les lycées, les manuels sont le plus souvent à la charge des familles.

Il existe plusieurs niveaux de scolarité. Chaque collectivité (commune, département, région, état) a sa charge et sa participation à l'éducation de nos jeunes générations :

- L'école primaire (maternelle et élémentaire) est gérée par la Commune ;
- Le collège est géré par le Conseil départemental ;
- Le lycée est géré par le Conseil régional ;
- Les études supérieures sont gérées par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'école maternelle (de 3 à 6 ans)

Même si la scolarité n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans, la quasi-totalité des enfants débutent leur cursus scolaire à 3 ans, en entrant à l'école maternelle.

Elle s'échelonne sur trois étapes : la petite, la moyenne et la grande section en fonction de l'âge de l'enfant.

Le programme englobe 5 principales activités : s'approprier le langage et se préparer à lire et écrire ; devenir élève ; agir et s'exprimer avec son corps ; découvrir le monde ; percevoir, sentir, imaginer, créer. L'acquisition du langage, son enrichissement, la découverte de l'univers de l'écrit et celui des nombres, l'apprentissage du vivre-ensemble sont privilégiés.

Pour inscrire son enfant à l'école maternelle, il faut s'adresser à la mairie de son domicile. Le maire ou son représentant établira un certificat d'inscription qu'il faut présenter au directeur de l'école ainsi qu'une pièce d'état-civil de l'enfant et du responsable légal, un certificat de domiciliation et un certificat médical.



École maternelle Constant Duport à Voisenon

L'école élémentaire (de 6 à 11 ans)

L'école élémentaire est divisée en cinq cycles : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Au CP (Cours Préparatoire), la priorité est l'apprentissage de la langue française et des mathématiques. Les élèves sont aussi initiés aux langues étrangères. L'élève a généralement 6 ans.

Au CE1 (Cours Élémentaire 1ère année) s'ajoutent l'enseignement des langues étrangères, les pratiques artistiques (arts visuels et éducation musicale), l'enseignement de l'histoire des arts, l'éducation physique et sportive.

Au CE2 (Cours Élémentaire 2ème année), CM1 (Cours Moyen 1ère année) et CM2 (Cours Moyen 2ème année) de nouvelles disciplines apparaissent : l'histoire et la géographie, les sciences expérimentales et la technologie.

Comme pour l'école maternelle, pour inscrire son enfant à l'école élémentaire, il faut s'adresser à la mairie de son domicile avec les mêmes conditions.

Le collège (de 11 à 15 ans)

Le collège est un établissement qui accueille sans examen tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire, à partir de 11 ans. Le collège est divisé en quatre cycles : 6ème, 5ème, 4ème, 3ème.

Les enseignements sont structurés en disciplines : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique, sciences de la vie et de la Terre, technologie, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, physique-chimie, langues vivantes ainsi qu'un enseignement transdisciplinaire d'histoire des arts.

À la fin de l'année de 3ème, les élèves se présentent au diplôme national du brevet qui évalue les connaissances et les compétences acquises au collège. Le diplôme comporte trois épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique ainsi qu'une épreuve orale d'histoire des arts. C'est le premier examen important de l'élève.

Pour inscrire son enfant au collège, il faut s'adresser à l'Inspection académique qui affectera l'élève dans un établissement et une classe de son niveau. Ensuite, il faut se présenter le plus tôt possible auprès du chef d'établissement.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un collège privé, il faudra vous adresser directement à l'établissement.

Toutefois, le maire peut vous aider dans votre démarche. N'hésitez pas à le solliciter.

A Voisenon, nous avons le collège privé Nazareth
place du 14 juillet – Tél. : 01 60 68 58 05
e-mail : college.nazareth@wanadoo.fr
Site Internet : www.college-nazareth-voisenon.com

Maternelles et primaire

La commune met à disposition des bâtiments municipaux pour assurer l'enseignement primaire. Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles publiques après avis du représentant de l'État. Le maire fixe les horaires d'entrée et de sortie des classes des établissements de la commune, après avis du conseil d'école. Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, le syndicat scolaire facilite la fréquentation des écoles et gère les services péri et extrascolaire.

Collège

Les conseils départementaux se sont vu attribuer la construction, la rénovation, les dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'équipement (hébergement, restauration scolaire, fournitures, ameublement...) des collèges. Ils sont chargés de l'organisation et du financement du transport scolaire. Chaque collège reçoit une dotation de fonctionnement et une dotation d'équipement qui ensemble représentent environ un tiers du budget de l'établissement.



Collège Nazareth à Voisenon

Enseignement privé

La France reconnaît la liberté d'enseignement, il existe donc des établissements privés. Ceux-ci scolarisent environ 20 % des élèves du primaire et du secondaire. Plus de 95 % de ces établissements dispensent l'enseignement par un contrat d'association avec l'État régi par la loi Debré de 1959. Avec ce contrat, les écoles privées doivent accueillir tous les enfants sans distinction et suivre le programme officiel. En contrepartie, les salaires des enseignants sont intégralement pris en charge par l'État. Les écoles privées exigent néanmoins des frais de scolarité, à la charge des parents.

interview de ...



Jennifer RAIMBAULT,
directrice de
l'école maternelle
Constant Dupont

Enseignants et
ATSEM mettent
tout en œuvre
pour que les

enfants ne
ressentent pas
les difficultés
d'organisation
liées à la crise
sanitaire et
évoluent au
sein d'une école
maternelle
bienveillante.

Nous aidons les
enfants à grandir,
à devenir élève
et nous sommes
attentifs à leurs
progrès, comme à
leurs difficultés.

Les 3 classes de
l'école maternelle
vont travailler
cette année autour
de l'Afrique avec
sorties, spectacle
et l'intervention de
professionnels en
arts visuels et en
danse. En parallèle
les enseignants
travailleront, en
classe, autour de
cette thématique
dans les différents
domaines.

Le lycée général ou technologique (de 15 à 18 ans)

Les élèves intègrent le lycée à l'issue de la classe de 3ème du collège. Le lycée est divisé en trois cycles : la seconde, la première et la terminale.

En 1ère et terminale, les élèves se spécialisent et choisissent une filière générale ou bien une filière technologique.

Dans tous les cas, à la fin de l'année de terminale (mois de juin), les élèves se présentent à l'examen du baccalauréat. Créé en 1808, ce diplôme marque la conclusion réussie des études secondaires et ouvre l'accès à l'enseignement supérieur. Il constitue le premier grade universitaire.

Le lycée professionnel (dès 16 ans)

Pour les élèves qui souhaitent se former plus rapidement à un métier, sans passer par de longues études, il existe le lycée professionnel. Il est possible de l'intégrer après le collège (à la fin de la 3ème).

En lycée professionnel, les élèves peuvent prétendre à plusieurs diplômes :

- le baccalauréat professionnel qui s'obtient après trois ans d'études.
- le CAP, certificat d'aptitude professionnelle, qui s'obtient après deux ans d'études. Il existe environ 200 spécialités de CAP : de la boulangerie, en passant par la coiffure ou le métier d'opérateur projectionniste de cinéma par exemple.

Une partie de la formation se déroule en milieu professionnel.

Pour inscrire son enfant au lycée, il faut s'adresser à l'Inspection académique qui affectera l'élève dans un établissement et une classe de son niveau. Ensuite, il faut se présenter le plus tôt possible auprès du chef d'établissement. Le maire peut être facilitateur dans cette démarche. N'hésitez pas à le solliciter.

Lycée

Les conseils régionaux ont les mêmes attributions que les départements, mais pour les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les établissements d'enseignement spécial et d'enseignement agricole, les écoles de formation maritime ainsi que pour les Centres de formation d'apprentis (CFA). Ils établissent le schéma prévisionnel des formations et exercent une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.



Les études supérieures

Après le baccalauréat, le lycéen devient étudiant. Il peut opter pour des études plus ou moins longues. Il a le choix entre plus de 3 000 établissements dont 95 universités (qui enseignent l'histoire, la littérature, la psychologie...), 246 écoles d'ingénieurs, 223 écoles de commerce, gestion et comptabilité et 2 000 écoles à spécialistes diverses (mode, art, architecture...)

A Voisenon : l'Institut d'Education Motrice et de Formation Professionnelle « Le Jard » dit Centre du Jard est un établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle. Créé en 1949, il est la propriété de l'APF France Handicap, association à but non lucratif créée en 1933 et reconnue d'utilité publique en 1945. Depuis, il accueille des jeunes usagers en situation de handicap moteur, dans le respect de la réglementation et de la Charte de l'APF France Handicap

La commune peut vous aider à vous communiquer certaines coordonnées. N'hésitez pas à solliciter le maire et son équipe.



Qui s'occupe de la scolarité à Voisenon ?

Le regroupement pédagogique

Depuis 1971, la commune de Voisenon s'inscrit dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) consistant à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une école concernant plusieurs sites et plusieurs niveaux, par exemple les petits voisenonais et montjarciens d'âge maternel sont regroupés à l'école Constant Duport de Voisenon et ceux d'âge élémentaire sont regroupés à l'école Jacqueline Auriol de Montereau-sur-le-Jard.

Les R.P.I. permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école. Les dépenses sont alors réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Le syndicat scolaire

Le Syndicat Scolaire Intercommunal de Voisenon – Montereau-sur-le-Jard (SISVM) regroupe actuellement les communes de Voisenon et de Montereau-sur-le-Jard et a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires et périscolaires, transports, et la restauration scolaire.

Le Syndicat est composé d'élus représentant les communes :

Les représentants sont élus par les Conseils municipaux de chacune des communes à proportion de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants de chaque.

Les délégués suppléants n'ayant droit de vote que quand il manque un délégué titulaire représentant leur commune.

| Voisenon | Montereau-sur-le-Jard |
|--------------------------|--------------------------------|
| M. Benoît DUVEAU (T) | Mme Sophie BOURGEOUX (T) |
| M. Julien AGUIN (T) | Mme Marion DE PAIX DE CŒUR (T) |
| Mme Vanessa ROUSSEAU (T) | Mme Christelle CHANUT (T) |
| Mme Fanny LIDOUREN (S) | M. Loïc MARTINEZ (S) |
| Mme Malika KEHLI (S) | M. Alexis EPART (S) |
| M. Nicolas DONATI (S) | M. Didier BLOINO (S) |

(T) : titulaire – (S) : suppléant

Cela signifie que notre village partage des compétences de scolarité avec la commune voisine de Montereau-sur-le-Jard.

Afin de faciliter la gestion et la mutualisation de la réussite scolaire à tous et pour tous, les communes de Voisenon et de Montereau-sur-le-Jard ont décidé de créer un Syndicat intercommunal scolaire pour gérer les affaires scolaires et décliner un programme de réussite scolaire commun.

Les communes ont transféré les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques au Syndicat.

Les règles de fonctionnement du syndicat sont celles des intercommunalités comme Melun Val-de-Seine. Chaque commune-membre (Voisenon et Montereau-sur-le-Jard) contribue budgétairement en fonction des clés de répartition prévues dans les statuts. Le critère est celui du nombre d'élèves. Le syndicat ainsi constitué peut réaliser des investissements communs aux membres adhérents pour la réussite éducative.

Voisenon est en regroupement pédagogique avec Montereau-sur-le-Jard pour les écoles primaires :

- L'école maternelle Constant Duport de Voisenon ;
- L'école élémentaire Jacqueline Auriol de Montereau-sur-le-Jard.

Depuis le 31 août 2021, le Syndicat scolaire a changé son bureau à la suite de la démission de Monsieur Christian HUS, en sa qualité de président du syndicat et de délégué titulaire.

Les nouveaux membres du bureau du syndicat sont :

- Président : Monsieur Benoît DUVEAU, Adjoint au Maire de Voisenon
- Vice-présidente : Madame Sophie BOURGEOUX, Conseillère municipale de Montereau-sur-le-Jard
- Secrétaire du bureau : Madame Vanessa ROUSSEAU, Conseillère municipale de Voisenon
- Assesseur du bureau : Madame Christelle CHANUT, Conseillère municipale de Montereau-sur-le-Jard

La municipalité de Voisenon adresse ses sincères félicitations au bureau du Syndicat scolaire qui a été élu à une large majorité des voix par les représentants des deux villages.

Les établissements scolaires qui concernent les élèves de Voisenon

Écoles primaires publiques de secteur

École maternelle Constant Duport
Directrice : Madame Jennifer RAIMBAULT
16 rue des Écoles 77950 Voisenon
Tél. : 01 64 52 11 16
e-mail : ce.0770604N@ac-creteil.fr

École élémentaire Jacqueline Auriol
Directrice : Madame Solange PICARD
1 allée des Érables
77950 Montereau-sur-le-Jard
Tél. : 01 64 38 88 98
e-mail : ce.0770590Y@ac-creteil.fr

École primaire privée sous contrat avec l'État la plus proche

École Saint-Paul
Directrice : Madame Béatrice BURGADE
rue du Moulin à Vent 77240 Cesson
Tél. : 01 64 10 92 12
e-mail : secretariat@ecole-saintpaul.org

Collège public de secteur

Collège Les Capucins
Directeur : Monsieur Pascal FORTIN
route de Voisenon 77000 Melun
Tél. : 01 60 68 69 30
e-mail : ce.0770033t@ac-creteil.fr
site Internet : www.clg-capucins-melun.fr

A Voisenon : Collège privé sous contrat avec l'État

Collège Nazareth – La Salle
Directeur : Monsieur Pascal CHAUBAROUX
place du 14 juillet 77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 58 05
e-mail : college.nazareth@wanadoo.fr
site Internet :
www.college-nazareth-voisenon.com

Lycée public de secteur



Lycée Léonard de Vinci
2 bis rue Edouard Branly 77000 Melun
Tél. : 01 60 56 60 60
e-mail : ce.0770934x@ac-creteil.fr
site Internet : www.vinci-melun.org

Lycée privée sous contrat avec l'État le plus proche

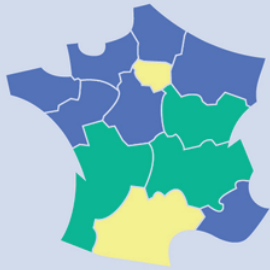
Lycée Saint-Aspais
Directeur : Monsieur Jacques PELHÂTRE
36 rue Saint-Barthélemy 77000 Melun
Tél. : 01 60 56 59 59
e-mail : secretariat@lycee-st-aspais.org
site Internet : www.lycee-st-aspais.org

A Voisenon : Institut d'Éducation Motrice et de Formation Professionnelle « Le Jard »

Directeur : Monsieur Thierry VILETTE
2 rue des Closeaux 77950 Voisenon
Tél. : 01 60 56 52 70
e-mail: iem.voisenon@apf.asso.fr
site Internet : www.lp-jard.fr

Service-Public.fr  

Vacances scolaires 2021-2022



- Zone A** Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C** Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|---------------------------------|--|---|--|
| Rentrée des élèves | Jeudi 2 septembre 2021 | | |
| Vacances de la Toussaint | Du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021 | | |
| Vacances de Noël | Du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 | | |
| Vacances d'hiver | Du samedi 12 février 2022 au lundi 28 février 2022 | Du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022 | Du samedi 19 février 2022 au lundi 7 mars 2022 |
| Vacances de printemps | Du samedi 16 avril 2022 au lundi 2 mai 2022 | Du samedi 9 avril 2022 au lundi 25 avril 2022 | Du samedi 23 avril 2022 au lundi 9 mai 2022 |
| Vacances d'été | Jeudi 7 juillet 2022 | | |

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

À noter

Les académies de Corse et les départements, collectivités et territoires d'outre-mer ont des dates de vacances scolaires spécifiques. Vous pouvez les consulter sur le simulateur de Service-Public.fr.

Les horaires de vos enfants

Scolaire et périscolaire

| | Péri-scolaire | Classe | Repas | Classe |
|----------|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Lundi | 7h30 à 8h35 | 8h35 à 11h35 | 11h35 à 13h35 | 13h35 à 16h35 |
| Mardi | 7h30 à 8h35 | 8h35 à 11h35 | 11h35 à 13h35 | 13h35 à 16h35 |
| Mercredi | Centre de loisirs de 7h30 à 18h45 | | | |
| Jeudi | 7h30 à 8h35 | 8h35 à 11h35 | 11h35 à 13h35 | 13h35 à 16h35 |
| Vendredi | 7h30 à 8h35 | 8h35 à 11h35 | 11h35 à 13h35 | 13h35 à 16h35 |

Les transports scolaires

| ALLER | | 1m-jv--- | 1m-jv--- |
|-----------------------|---------------|----------|----------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | | |
| VOISENON | ECOLE | 08:05 | |
| MONTEREAU-SUR-LE-JARD | CANTINE | | 13:05 |
| | AUBIGNY-ECOLE | 08:14 | |
| VOISENON | ECOLE arrivée | 08:24 | 13:15 |
| | ECOLE départ | | 13:20 |
| MONTEREAU-SUR-LE-JARD | PLACE EGLISE | 08:27 | 13:26 |
| | AUBIGNY-ECOLE | 08:31 | 13:30 |
| VOISENON | ECOLE | 08:40 | 13:40 |

| RETOUR | | 1m-jv | 1m-jv |
|-----------------------|-----------------------|-------|-------|
| COMMUNE | Point d'arrêt | | |
| MONTEREAU-SUR-LE-JARD | AUBIGNY-ECOLE arrivée | 11:35 | 16:35 |
| MONTEREAU-SUR-LE-JARD | AUBIGNY-ECOLE départ | 11:45 | 16:40 |
| VOISENON | ECOLE arrivée | 11:52 | 16:46 |
| | ECOLE départ | 11:55 | 16:50 |
| MONTEREAU-SUR-LE-JARD | PLACE EGLISE | 12:00 | 16:54 |
| | CANTINE | 12:03 | |
| | AUBIGNY-ECOLE | | 16:57 |
| VOISENON | ECOLE | | 17:10 |

Vos interlocuteurs

- Inscriptions à l'école**

Monsieur Julien AGUIN
Maire de Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

- Gestion des affaires scolaires**

Monsieur Benoît DUVEAU
Président du Syndicat scolaire,
Adjoint au Maire de Voisenon
Tél. : 01 60 68 89 87
e-mail : syndicat.intercommunal-voisenon@orange.fr

- Inscriptions aux activités périscolaires, cantine et leur gestion**

Monsieur Adrien LAZAROV
Directeur du Centre de loisirs
Tél. : 06 75 41 10 65
e-mail : caa-voisenon-mslj@orange.fr

Les tarifs des accueils de loisirs sont disponibles à la mairie et sur le site Internet www.voisenon.fr

interview de ...



Solange PICARD,
Directrice
de l'école
élémentaire
Jacqueline Auriol

En cette deuxième rentrée « Covid », notre objectif est d'offrir aux élèves un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de vie collective.

Nous travaillerons sur plusieurs projets : nouvelles actions autour de la biodiversité, exposition photos de Steve Mc Curry avec la Galerie Besharat.

Nous travaillons également au développement de l'empathie et de la bienveillance des élèves, et bien d'autres projets à venir.

Les élèves bénéficieront des investissements réalisés pour l'école par la Mairie de Montereau-sur-le-Jard.

Les textes et images sont transmis par les associations. Ils sont sous leur entière responsabilité.

Association Sportive et Culturelle de Voisenon (ASCV)

L'A.S.C.V. et les Jeux Olympiques (suite)

Bravo à tous nos athlètes pour nous avoir fait vibrer... et qui nous ont ramené toutes ces médailles... nous sommes arrivées 8ème au classement général des Nations, mais si l'on avait compté tous les médaillés des sports collectifs, c'était la 3ème position que l'on aurait eu !

De toutes les disciplines médaillées, une seule est pratiquée à l'A.S.C.V., le JUDO, mais vous pouvez trouver nombre de ces activités au sein des clubs de Melun Val de Seine, et des alentours.

Venez nous rencontrer au Forum des Associations du 11 septembre.

Les J.O. ça continue avec les Jeux paralympiques du 24 août au 5 septembre.

Nous avons eus à l'époque un adhérent au tennis de table, et un autre à la zumba. Tous les deux élèves au Lycée du Château du Jard.

L'Orangerie

Horaires des messes du secteur :

- Dimanche 05 Septembre - MOISENAY - Inscription KT
- Dimanche 12 Septembre - MAINCY
- Dimanche 19 Septembre - AUBIGNY
- Dimanche 26 Septembre - ST GERMAIN LAXIS

- Dimanche 03 Octobre - RUBELLES
- **Dimanche 10 Octobre - VOISENON**
- Dimanche 17 Octobre - MOISENAY
- Dimanche 24 Octobre - MAINCY
- Dimanche 31 Octobre - AUBIGNY

- **Dimanche 01 Novembre - ST GERMAIN - TOUSSAINT**
- Dimanche 07 Novembre - RUBELLES
- **Dimanche 14 Novembre - VOISENON**
- Dimanche 21 Novembre - MOISENAY
- Dimanche 28 Novembre - MAINCY

- Dimanche 05 Décembre - AUBIGNY
- Dimanche 12 Décembre - ST GERMAIN LAXIS
- Dimanche 19 Décembre - RUBELLES
- **Vendredi 24 Décembre - MAINCY/18H30 - NOEL**
- Samedi 25 Décembre - voir horaires Messes à MELUN
- **Dimanche 26 Décembre - VOISENON**



Pour plus d'informations :
M. Felix LUNA,
Président de l'Orangerie
luna.mado@gmail.com

PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.



Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).



Comment cela fonctionne-t-il ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Et n'oublions pas le PASS SANITAIRE, mais ceci est une autre histoire et nous vous tiendrons informé des conditions d'accueil lors de votre inscription.

Contact : Mme Sophie MERCIER,
Présidente 06 27 75 06 87
ascv.voisenon@orange.fr
<https://www.facebook.com/ascv.voisenon>

RAPPEL les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées en fonction des réglementations gouvernementales à venir.

Familles Rurales Voisenon

Du nouveau pour la rentrée

En complément des activités habituelles, nous proposons pour la rentrée :

Le baby hip hop

Les jeunes enfants aiment naturellement s'amuser à bouger sur des musiques rythmées. Pour eux nous allons démarrer une section hip hop ouverte aux enfants dès 3 ans.



Goûters séniers

Lancé en juillet avec le Comité de Parrainage, nous allons reprendre à un rythme régulier les goûters pour les séniers qui seront à la fois des moments de convivialité, d'échanges, d'information et débats sur des sujets variés (se maintenir en forme, la sécurité, ...), et d'écoute des besoins, pour bien vivre longtemps à Voisenon.

Aide aux démarches administratives

De plus en plus les démarches de la vie quotidienn se font par internet (papiers d'identité, obtention d'attestations, demandes et réclamations diverses), et tout le monde n'est pas familier au numérique.

Forts de notre expérience de Point Numérique CAF, et avec le soutien du CCAS*, nous allons déployer prochainement un service d'aide aux démarches administratives.

*Centre Communal d'Action Social

Vous êtes membre d'une association de Voisenon et vous souhaitez faire partager une information concernant vos activités ? Contactez la mairie à l'adresse : mairie@voisenon.fr

Répare café

Pour des raisons variées (conscience environnementale, attachement affectif, souci économique), nous souhaitons prolonger la vie d'objets qui nous entourent.

Dès octobre nous proposerons de vous aider à donner une seconde vie à des objets familiers (petit électro-ménager, petits meubles, jouets, ...), sous forme d'ateliers où l'on répare ensemble, organisés régulièrement.

Ceux qui ont une âme de bricoleur seront les bienvenus pour partager leur savoir-faire.



Tél. 09 50 13 49 89

president.frv@frvoisenon.net

<https://facebook.com/famillesrurales.voisenon> - <http://www.frv.fr>



Maison des associations de Voisenon

3 questions à ...



Vindou COUMAR,
Conseillère
municipale

Votre légitimité ?

Responsable en ressources humaines, je travaille beaucoup sur le «vivre ensemble». Venant d'une grande ville, j'apprécie ici la facilité des contacts et les échanges «posés».

Votre objectif ?

Participer à mettre en place des actions qui permettent de créer du lien de façon pérenne. Je suis plus attachée à la qualité à long terme qu'aux effets ponctuels.

Vos actions ?

Au sein de l'équipe municipale, je contribue aux propositions et mise en place d'événements, comme dernièrement la fête du 13 juillet et le forum des associations.

Nouveaux locataires à Voisenon

La commune a accueilli 2 moutons au mois d'août, pour aider à l'entretien du terrain jouxtant l'école et le Mille-Club. N'hésitez pas à leur rendre une petite visite.

Merci de ne pas leur donner à manger. Ils ont suffisamment d'herbe dans leur parcelle et un aliment transformé, même du pain, peut leur être fatal.



Monuments aux morts

Merci à Monsieur Victor PEDRAZZINI pour la réfection discrète de notre monument aux morts dont 3 plaques ont cédé face aux différentes intempéries.



La municipalité souhaite créer un guide des professionnels (artisans, commerçants, indépendants...) du village.

Si vous souhaitez être intégré dans ce guide, contactez la mairie pour recevoir le document à compléter.

École

La municipalité a profité des vacances scolaires pour installer le bac à sable de l'école Constant Duport. Merci aux équipes techniques d'avoir œuvré malgré la météo peu clémente du mois d'août.



Entretien du village

La commune avec le concours de la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne, a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique pour un désherbage sans polluer.

Info+ : Le désherbage thermique des adventices fait partie des méthodes écologiques qui sont de plus en plus prisées par les jardiniers pour remédier au développement rapide des mauvaises herbes, quelle que soit la météo.



Outil complémentaire du balai-brosse utilisé par les services techniques

La fibre à Voisenon

Merci à Marc RIBES, Directeur de la relation avec les collectivités de Seine-et-Marne d'Orange France d'être venu remettre à notre village le trophée de la ville fibrée.

Ainsi Orange, en sa qualité de propriétaire du réseau fibre dans notre village, certifie que la commune est 100% éligible à la fibre.

Les dernières prises ont été mises. Si toutefois vous rencontrez des difficultés, car la technique est parfois capricieuse, n'hésitez pas contacter la mairie.



Spécial 14 juillet



Pluie et soleil en alternance pour ces festivités empruntes de beaucoup d'émotions.



Commémoration du 14 juillet 2021 par le Maire et le Conseil municipal en présence de Gilles BATTAIL, Conseiller régional, Denis JULLEMIER et Nathalie BEAULNES-SERENI, Vice-présidents du Département,

Alexandre LANG, Colonel à l'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace et Alain LAMBERT, Président de l'Amicale des Anciens Combattants.

3 questions
à ...

Nicolas DONATI
Conseiller
municipal délégué
à la Sécurité et
au Devoir de
Mémoire

Votre légitimité ?

Fonctionnaire de police pendant 23 ans, j'ai une bonne connaissance des problématiques liées à la sécurité.

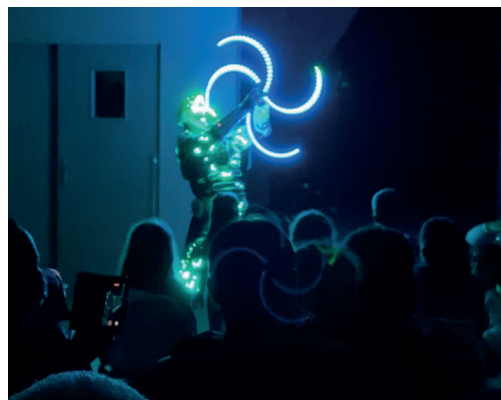
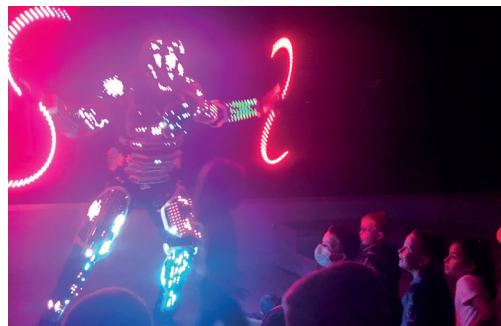
Votre objectif ?

Je veux que les Voisenonnais se sentent bien dans le village. Également, par notre histoire, nous avons tous des anciens à ne pas oublier.

Vos actions ?

Un système de videoprotection est à l'étude et presque finalisé. J'interviens sur les problèmes de stationnement et de circulation.

J'ai également à cœur de célébrer une grande partie des cérémonies et d'y adjoindre nos élus et les jeunes pour les sensibiliser.



Concert et Son et Lumière ont ravi petits et grands



Le 13 juillet 2021 les festivités de la Fête nationale ont pu se dérouler grâce à l'aide de nombreux bénévoles autour de Mesdames LIDOUREN, ROUSSEAU et COUMAR, Conseillères municipales. Merci à eux pour nous avoir garanti

malgré la météo une animation de qualité. Merci également aux nombreux voisenonnais qui se sont déplacés pour profiter de cet événement attendu. Merci à Madame SAUVAUT pour la préparation de l'exposition.

Majorité - Réalisons l'avenir

Comme le rappelle assez souvent notre maire, la crise sanitaire, la météo estivale en dent de scie et les contradictions de la minorité municipale ne ralentissent pas notre groupe. Il avance, il rattrape les omissions et les retards passés. Voulu par notre maire l'hommage à Jean Guillou affiche notre reconnaissance envers ceux qui ont créé notre esprit de village, il marque notre volonté de retrouver cet esprit. Pendant deux mandatures les intérêts extérieurs, parfois personnels, ont pris trop de place. Nous regrettons sincèrement que le groupe d'opposition s'obstine à être de mauvaise foi. Pour preuve : bien que validés en commission comme en conseil municipal des décisions sont dénoncés ensuite sans avancer la moindre proposition. Nous n'avons pas cette idée du débat public. Nous privilégions la co-construction et les échanges plutôt que la critique systématique. Nous reprocher ce qui a été mal fait ou pas fait auparavant s'apparente à du mauvais esprit. Le débat constate propose reflète la bonne intelligence, la véritable envie de faire progresser durablement notre village. Peut-on dénigrer le bénévolat de cette façon quand on n'a pas montré cette générosité. Les résultats de notre groupe sont là : un village plus propre, des outils en phase avec l'écologie -votés à l'unanimité par le conseil municipal-subventionnés par Département et Région, un urbanisme maîtrisé et soucieux de l'environnement, un suivi des travaux régulier en fonctions des moyens, le soutien à nos agents municipaux, des échanges apaisés, des conseils de jeunes et de sages créés et actifs, la résurgence du CCAS actif, des commissions qui travaillent, un village ouvert aux autres et en phase avec les enjeux d'avenir, une communication renforcée, un maire disponible, efficace et à l'écoute de chacun, une équipe solidaire déterminée à agir pour porter les intérêts locaux avec force et envie. Le rôle des élus est de proposer et d'agir même si parfois cela ne relève pas de ses fonctions. Notre groupe est à l'image des Voisenonais : ils vivent dans leur village, l'aiment, s'y intéressent, participent à ses actions, le défendent et le protègent. Nous vous invitons tous, Voisenonais, à vous mobiliser derrière notre maire et son équipe ; travaillons ensemble pour le village. Remisez les vieilles combines d'un autre temps voulant semer le trouble ? Les dernières élections municipales l'ont bien prouvé : les Voisenonais n'en veulent pas.

Minorité - Tous pour Voisenon

Voilà, c'est la rentrée ! La période estivale 2021 ne laissera pas un souvenir impérissable entre la COVID, les Pour et Anti vac, les manifs, la montée de l'intégrisme, et un soleil bien moins présent que d'habitude.

En avant pour une rentrée compliquée, difficile, et qui sait, une quatrième vague à l'horizon... Un petit inventaire non exhaustif de ce qui se passe cet été et pour cette rentrée dans notre commune :

Bienvenue à notre nouvel ouvrier municipal accueilli par des tweets élogieux de notre Maire. Malheureusement, il a quitté son poste quelques jours plus tard. Des moutons « tondeurs » dans le jardin de la Maison Gautreau, bonne idée écologique. Une déviation pour un simple raccordement de tout à l'égout rue des Closeaux, Un centre aéré avec plus de 40 enfants, mais pas tous de Voisenon, La mise en service d'un nouveau désherbeur thermique à 2 800 € subventionné par le département et on laisse au rencard le décapeur à brosse métallique qui a pourtant coûté plus de 4 000 € aussi subventionné par le département, Un 14 juillet humide maintenu avec un public minimum et des animations réduites Un rapport du commissaire enquêteur annoté par la majorité municipale pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU), La création d'une « douve médiévale » sur le terrain de tennis pour en interdire l'accès. Une situation budgétaire partiellement communiquée, sans grand livre et ne permettant pas une réelle analyse. Un nouveau Préfet en Seine et Marne M. Lionel BEFFRE et le départ de Thierry COUDERT le 19 juillet.

Toujours aussi peu d'informations, si ce n'est en consultant et privilégiant les réseaux sociaux, Des informations entre élus de la majorité sur des comptes personnels Facebook et Twitter en oubliant volontairement les élus de l'opposition. Les Voisenonais quant à eux, se contenteront de « La feuille de Chou » !

Un cimetière toujours aussi bien entretenu malgré des engagements de campagne. On est loin des travaux réalisés l'année dernière par les élus de la majorité nettoyant les allées. L'appel au bénévolat si cher à nos édiles n'est plus de mise pour nos chers disparus ! La traditionnelle brocante de Septembre annulée officiellement pour des raisons sanitaires. Y aurait-il moins de bonnes volontés parmi les élus, et moins de bénévoles pour l'organiser et l'animer ?

Bonne rentrée à tous, Liberté Egalité Fraternité . Vive la Démocratie Vive la République Vive la France Vive Voisenon !

Jacques LELOUP Sophie HOARAU, Elus de l'opposition Tous Pour Voisenon.

Naissances

La municipalité félicite les heureux parents de Lisandro RODRIGUES TEIXEIRA né le 30/07/2021

Mariages et Pacs

Monsieur ROUSSET a célébré l'union civile de M. Didier LE PROVOST et M. Stéphane DAL MORO le 03/07/2021 en présence de Monsieur le Maire.

L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.

Monsieur le Maire a célébré la signature de PACS de :

M. Dominico TIBBERIO, Melle Marina ROBERT le 01 Juin 2021

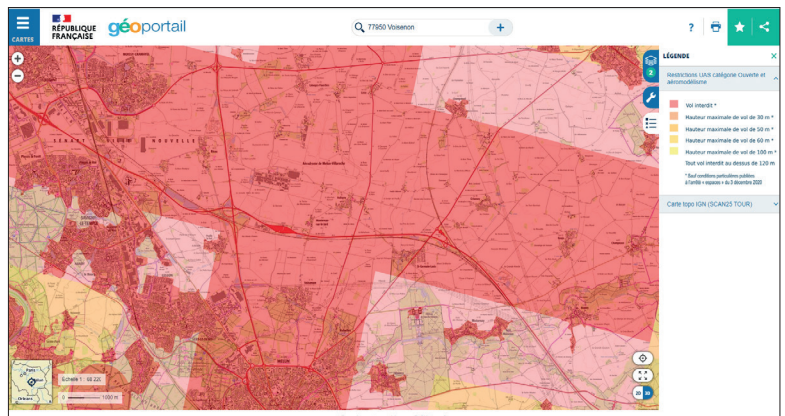
M. Tommy COLONNA, Melle Marine LEFRANT le 27 Août 2021

La municipalité félicite les nouveaux pacsés.

Drones

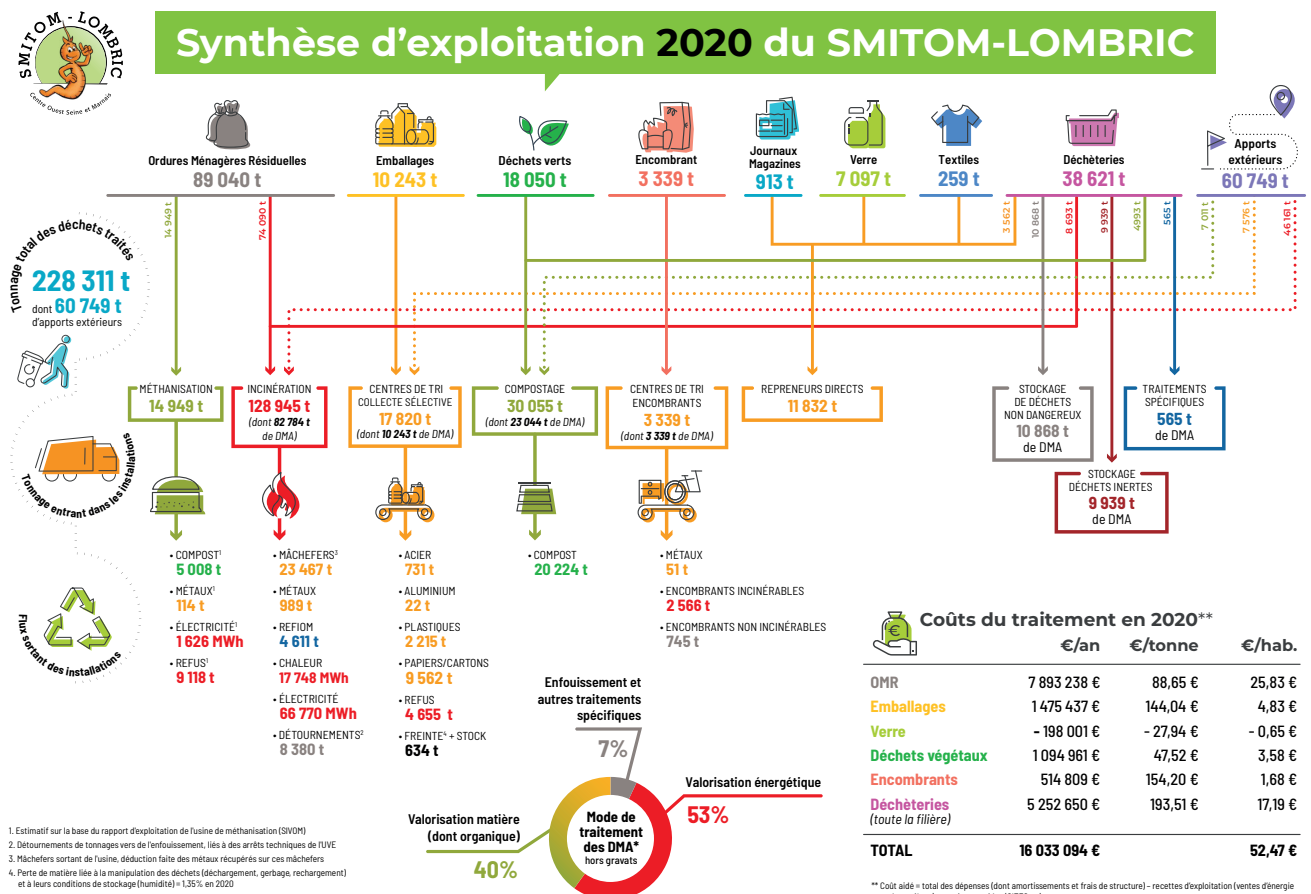
Suite à une réclamation en mairie pour un survol de drone pendant l'été, nous vous rappelons qu'il est interdit aux drones de loisirs de survoler la commune, comme indiqué sur le site Géoportail.

Chaque utilisateur doit consulter le site Géoportail afin de s'assurer de la possibilité ou non de pratiquer une activité de drone de loisirs : www.geoportail.gouv.fr



Smitom

Cette synthèse d'exploitation présente les tonnages et coûts pour le traitement des déchets ménagers gérés par le SMITOM-LOMBRIC en 2020, auxquels s'ajoutent les coûts de collecte payés par chacune des communes et agglomérations.



1. Estimatif sur la base du rapport d'exploitation de l'usine de méthanisation (SNOM)
 2. Détournements de tonnages vers de l'enfouissement, liés à des arrêts techniques de l'UVE
 3. Mâchefers sortant de l'usine, déduction faite des métaux récupérés sur ces mâchefers
 4. Perte de matière liée à la manipulation des déchets (déchargement, gerbage, rechargement) et à leurs conditions de stockage (humidité) = 1,35% en 2020
 * DMA : Déchets ménagers et assimilés

** Coût aide = total des dépenses (dont amortissements et frais de structure) - recettes d'exploitation (ventes d'énergie et de matières) - soutiens et aides (CITEO, ...)

**Julien AGUIN, Maire de Voisenon
et le Conseil municipal
vous attendent au Mille-Club**

**Le 23 octobre à 11 heures
pour la remise des médailles du travail**

